



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Budget PJJ 2019 :

Transferts de postes et de missions, fermetures d'unités, enfermement... en route pour de nouvelles orientations !

Les dernières déclarations de la ministre de la Justice, de la DPJJ et la présentation du budget 2019 confirment les nouvelles orientations de la PJJ : des moyens humains constants pour la prise en charge des jeunes et un renforcement de l'enfermement afin de répondre à « l'exigence de sécurité exprimée par les citoyen.ne.s ». Sorti de ce dogme, pas de salut et tout cela à la sauce « pragmatique » si chère au président Macron.

Au titre des emplois, la DPJJ annonce pour 2019 la création de 51 postes dont 34 destinés à l'ouverture de 2 centres fermés du service public (1 à Bergerac et 1 dans le Doubs) et 17 à la « pluridisciplinarité ». Une fois de plus, nous dénonçons une politique qui affecte l'essentiel des nouveaux moyens vers les lieux d'enfermement.

A terme, le programme des 20 nouveaux CEF consommera l'équivalent de 520 emplois et en 2019 13,5 millions d'euros sont d'ores et déjà alloués rien que pour la construction des 5 CEF publics!

En ce qui concerne les 17 postes destinés à renforcer la pluridisciplinarité rien n'est aujourd'hui clairement annoncé et ils ne viendront en rien compenser la création de 38 postes d'ASS balayés d'un revers de main en 2018 et tombés depuis dans les oubliettes, ni les 80 postes de psychologues qui manquent sur l'ensemble du territoire. Ce ne sont pas le recrutement de 30 ASS et les 14 postes de psychologues mis au concours en 2019 qui permettront de pourvoir les postes vacants, remplacer les départs en retraite et en plus « renforcer la pluridisciplinarité ».

Les recrutements des Adjoint.e.s Administratif.ve.s et Techniques, du propre aveu de l'administration centrale, ne sont pas à la hauteur des besoins. La transformation de postes d'A.A en secrétaire administratif.ve semble aujourd'hui au point mort, la DPJJ serait en négociation avec les autres directions du ministère.

C'est donc à moyen constant que les nouvelles orientations de la PJJ devraient se mettre en place. Le renforcement de l'action éducative en milieu ouvert et la mise en place de la Mesure Éducative d'Activité de Jour (MEAJ) devront se faire par redéploiement de postes et de moyens. Ainsi, les DIR sont sommées de trouver des postes dans les services « peu rentables » au goût de l'administration pour un total de 196 postes.

Avec la mise en œuvre de cette méthode dite « pragmatique », ce sont l'ensemble des services de la PJJ qui seront touchés. En premier lieu ce sont les hébergements qui ne rempliraient pas leur « effectif cible » qui seraient visés ; rappelons que ces derniers mois de nombreuses UEHC ont été fermées (Tourcoing, Épernay, Grasse...) et que d'autres sont sur la sellette. Les UEHDR seraient aussi concernées en raison du faible taux d'activité de leur résidence éducative.

Au travers de son projet de développement du « placement séquentiel et de diversification des modes de placement » la DPJJ semble avoir fait le deuil de l'hébergement éducatif classique sans même avoir pris le temps d'en faire sérieusement un état des lieux. Par ailleurs, en développant cette nouvelle modalité de placement au travers des Centres Fermés, nous pouvons deviner l'intention de la DPJJ de justifier et pérenniser un dispositif coûteux et ruineux sur le plan éducatif, social et financier. La poursuite et l'intensification de la politique d'enfermement se fait au dépend notamment de l'hébergement classique et risque de durablement changer la nature éducative de la PJJ.

L'autre biais de cette politique est le transfert de missions au Secteur Associatif Habilité, ainsi dans le budget, ce sont presque 5 millions supplémentaires par rapport à 2018 qui sont attribués à celui-ci pour la prise en charge des MJIE civiles et des MJIE « radicalisation ». Dans une moindre mesure les réparations sont aussi concernées.

Interrogée sur cette question, la DPJJ dit vouloir recentrer l'activité des services de milieu ouvert du secteur public sur des prises en charge éducative dites renforcées.

Cette mesure touchera de plein fouet les services de MO dont les MJIE et les réparations peuvent constituer une part importante de l'activité. A l'occasion du CTC du 17 octobre, nous avons interpellé la DPJJ sur les conséquences de ces choix en termes de postes si la question des normes n'était pas revue. La réponse évasive de la directrice sur cette question n'est pas pour nous rassurer !

Dès lors, que deviendront les personnels des UEMO mis en concurrence avec ceux des SAH (dont les conditions de travail ne sont pas des plus enviables) sur le « marché » de l'investigation et de la réparation ?

En ce qui concerne les services d'insertion, les orientations sont des plus fluctuantes. La DPJJ dit être sortie des orientations précédentes et prétend vouloir soutenir ce secteur par le maintien de la fonction de Professeur.e Technique à la PJJ. Pour autant la pérennité de ce corps n'est toujours pas garantie sans prévision d'organisation d'un concours. Par ailleurs, les UEAJ risquent fortement d'être instrumentalisés dans la mise en place des MEAJ, y perdant encore davantage leur autonomie pédagogique et le sens de leur mission.

Pour 2019, une hausse importante du budget d'entretien courant et de réhabilitation est annoncée. 70 opérations immobilières sont en cours de réalisation ou en phase d'étude.

La DPJJ convient que le passif est lourd et que les opérations précédentes n'ont pas été à la hauteur des besoins d'un parc immobilier très dégradé. Elle reconnaît que les travaux nécessitent que les locaux soient vides pour les réaliser. Le SNPES-PJJ/FSU sera vigilant à ce que les droits des personnels soient respectés au cours de ces opérations et que les délocalisations soient privilégiées plutôt que des fermetures sans certitude de réouverture comme pour l'UEHC de Tourcoing.

Le SNPES-PJJ/FSU a porté ces questionnements face à la DPJJ ces dernières semaines, les orientations sont inquiétantes : elles viendraient répondre à une soit disante demande sécuritaire des citoyen.ne.s, aux contraintes budgétaires et au pragmatisme de rigueur !

La méthode revendiquée est toujours celle des « petits pas » pour autant sur certains dossiers, la DPJJ accélère le rythme et infléchit durablement les missions de la PJJ sans que cela ne soit clairement affiché, notamment au travers d'une lettre de mission de la directrice jamais publiée.